

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20100036

Entretien et réparation des vélos. Marchés de services d'insertion et de qualification professionnelles. Signature du marché. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le marché d'entretien et de réparation des vélos mis à disposition du public par la Maison du Vélo, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Dans le cadre du thème 5 de l'Agenda 21 (Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie), il est prévu de renforcer les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (action 41). Ainsi, pour le renouvellement de cette prestation, il a été décidé de donner une dimension sociale au nouveau marché, s'inscrivant dans la volonté de la ville de faire contribuer la commande publique à la cohésion sociale sur son territoire.

A cet effet, une consultation a été lancée en application de l'art 30 du code des marchés publics, sur la base d'un dossier élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains en partenariat avec le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE). Cet article permet de financer l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel nécessaire pour des résultats durables en matière d'insertion professionnelle, objet de la consultation. La consultation était ouverte à tout type de structure et la publicité a été faite au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP).

Ce marché de service d'insertion s'appuie sur une prestation support d'entretien et de réparation du parc des vélos prêtés par la ville, pour un coût forfaitaire annuel estimé à 80 000 euros TTC, et un coût unitaire par vélo réparé au-delà de 8 500 par an estimé à 22,00 euros TTC.

Le dossier de consultation prévoit d'une part un suivi trimestriel partenarial de la démarche d'insertion (comité et rapport écrit) et d'autre part une montée en charge de l'entretien des vélos, passant en 3 ans de 4 000 vélos annuels à 8 000 vélos annuels. L'objectif pour la Maison du vélo est de minimiser les ruptures de prêts occasionnées par un manque de disponibilité de vélo au 69 cours Pasteur, et de développer le prêt dans les Mairies de quartier.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse des offres, relevant en particulier la grande qualité du mémoire détaillant le dispositif d'insertion et du mémoire détaillant les moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer un bon déroulement de la prestation support (local de 200 m², investissement matériel), le marché a été attribué à Garage Moderne pour un montant forfaitaire annuel de 86 134,51 euros TTC et un coût unitaire par vélos au-delà de 8 500 de 20,05 euros TTC.

Le coût forfaitaire est cohérent avec les exigences fixées par la consultation. En effet le budget total de l'atelier chantier d'insertion spécifique à l'entretien des vélos et déjà mis en route avec les partenaires concernés (état, région département principalement) est de l'ordre de 250 000 € annuel. Pour la Ville de Bordeaux, le prix de revient par vélo sera dégressif de 21,53 € à 10,13 € par vélo selon le volume annuel. Le prix unitaire ne sera déclenché qu'en cas de dépassement du seuil de 8 500 vélos annuels. Il rémunèrera les moyens humains et d'accompagnement socio professionnels supplémentaires qui seraient alors nécessaires pour franchir ce seuil.

Cette structure, qui dispose déjà d'une expérience de plus de 3 ans dans l'entretien des vélos et 10 ans dans la mécanique, crée pour assurer la prestation demandée par la Ville de Bordeaux un atelier chantier d'insertion spécifique « au rayon bicyclettes », qui génère 4

équivalents temps plein en personnel d'insertion (7 280 h annuel) ainsi que le financement d'un CDI d'encadrement technique et 13 h/semaine d'accompagnement socio professionnel. Sur la durée prévue du marché, soit 3 ans, 12 personnes vont bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le Garage Moderne en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 832, article 61558.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK, ça c'est une des opérations qui figure dans le Projet Social. On en a dit un mot tout à l'heure. Je pense qu'elle doit faire l'unanimité.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20100037

Versement d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde dans le cadre de la convention de gestion de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte Croix pour l'exercice 2008. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par les délibérations en date du 23 octobre 2006 et du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a confié la gestion de la pépinière d'entreprises artisanales du 11 rue du Port, dans le quartier Sainte-Croix, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Les conventions successives du 3 novembre 2006 et du 10 juillet 2009, signées entre la Ville et la CMA33, prévoyaient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a présenté à la Ville le rapport moral et financier pour l'année 2008.

Ces documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2008.

Le total des charges d'exploitation pour 2008 s'élève à 57 557,59€, répartis comme suit : 32 881,60€ pour les charges externes et 24 675,99€ pour les charges de personnel.

Concernant les produits, les loyers perçus s'élèvent à 21 637,12 €. Les recettes de formation sont quant à elles de 7 192 €, tandis que l'Europe a versé une participation de 9 255 €.

Pour équilibrer le budget de la structure, il est donc nécessaire de verser la somme de 19 473,48€, à répartir entre la CMA33 et la Ville de Bordeaux, soit 9 736,74€ chacune.

Pour mémoire, la prévision initiale du déficit d'exploitation était de 23.691 €. Ce différentiel entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par le fait que plusieurs postes (publicité, déplacement, réceptions et charges de personnel) sont moins importants que prévus.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 9 736,74 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.



L'ACTIVITE DE LA PEPINIERE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2008

1 - POINT AU 31 décembre 2008

Depuis mai 2008 la pépinière est au complet. Tous les locaux sont occupés par les entreprises suivantes :

- Amelecte services Hachemi M'HAMDI, Electricité
- Clim'Edia système Jocelyn MAURICE Froid et climatisation
- Sarl GOMEZ et fils Jean-Pascal GOMEZ Second œuvre
- Un plombier dans la ville François MERIC Plombier
- Jardin Paysage Claudia GRASSHOFF Architecte paysagiste
- PC Réflexe Ziad CHAWKI Maintenance informatique
- Innovart communication Violaine POUILLAS Infographiste
- Ausone synergie Marguerite SUBILET Soutien scolaire
- Cécile CAMPGUILHEM Architecte

Fin 2008 départ de Mlle Cécile CAMPGUILHEM pour s'installer dans un local qu'elle vient d'acquérir et qu'elle rénove. Elle profite de cette opportunité pour présenter à ses clients un exemple de ce qu'elle peut proposer en terme de rénovation et réhabilitation.

La période fin 2008 début 2009 a été une période charnière.

La première génération de résidents arrivait au terme du contrat et devait théoriquement quitter les lieux.

Cette situation a généré un important travail d'analyse et de projection afin de savoir qui était apte à partir et pour qui, et dans quelles conditions, le maintien serait profitable.

Trois résidents ont été autorisés à demeurer un an de plus. Il s'agit de Claudia GRASSHOFF et Hachemi M'HAMDI, pour des raisons économiques en effet leur entreprise est encore fragile. Jocelyn MAURICE quant à lui, ne trouvant pas de locaux adaptés à son activité pour un loyer raisonnable.

Donc peu de mouvements cette année 2008, la pépinière fonctionne à plein.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

2 - ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DES LOCAUX

Accueil :

A son arrivée chaque entreprise bénéficie de l'établissement d'un dossier économique initial comprenant :

- un compte de résultat prévisionnel
- le calcul du seuil de rentabilité
- un tableau de financement
- un bilan de clôture
- un budget de trésorerie

Si l'entreprise possède déjà ces documents, l'animateur vérifie la cohérence du projet avec les documents produits.

Accompagnement :

L'accompagnement consiste, entre autre, en des suivis sur rendez-vous au cours desquels sont vérifiés et ajustés les éléments du prévisionnel en fonction du niveau d'activité de l'entreprise.

Des préconisations en terme de formation peuvent aussi être formulées.

En 2008, des formations ont été suivies par les résidents et dispensés à la pépinière.

Ceux-ci se consacrant au développement de leur entreprise, aidés en cela par l'animateur, les formations avaient pour thèmes le développement commercial et les indicateurs de gestion.

L'animateur diffuse régulièrement de l'information législative, réglementaire, technique ou pratique, par la mise à disposition de revues à caractère économique ou par la sélection d'articles.

L'animateur est l'interlocuteur des résidents pour toute question de type réglementaire ou administratif. Il est l'interface entre les résidents et leur environnement. Il participe à la constitution de leur réseau professionnel.